Don et contre-don : peut-on parler d'un « échange de dons » ?

Sommaire *(Cliquer sur le titre pour accéder au paragraphe)*

I. Le don sans contre-don, l'échange symétrique : deux façons de neutraliser la relation 1

II. Le « système des prestations totales » : entre la lutte et l'alliance, une authentique relation ! 3

I. Le don sans contre-don, l'échange symétrique : deux façons de neutraliser la relation

La réflexion sur l'échange passe traditionnellement par la réflexion sur le don comme sa figure inversée : l'échange repose sur le calcul de la réponse, la compensation réciproque, le don apparaît gratuit et désintéressé.

Le don, dans son concept, est commencement, irruption de nouveauté : il ne repose pas sur la restitution d'un bien reçu, il n'est pas précédé par une relation de dette ; il ne repose pas davantage sur l'attente d'un retour.
En ce sens, le don est de l'ordre de l'événement. Comme tout événement, il surgit sans être annoncé ; il est la manifestation de l'imprévisible ; il introduit une solution de continuité. S'il apparaît, il n'est pas un phénomène : le phénomène est toujours lié à d'autres phénomènes par une loi ; il en est l'une des innombrables manifestations.
Le don est temporel et extra-temporel à la fois : temporel, parce qu'il se situe à un moment précis du temps. Extra-temporel parce qu'il n'est pas compris dans la situation antérieure du monde. Dans cette mesure, il est de l'ordre du commencement : jaillissement de la liberté souveraine, le don n'est pas déductible d'un terme qui le précède. Il est ainsi plus qu'un début : le début est encore inscrit dans une continuité temporelle ; il est lui-même dépassé ce qui le suit ; il est de même nature que ce qui le suit : un instant qui permet de délimiter. Mais le commencement, comme le don, est d'un autre ordre que ce qui le précède.
A la différence du commencement, le don n'est pas essentiellement fondateur : posé dans sa gratuité, il peut ne pas être suivi de réponse. Même si rien ne s'ensuit, il aura tout de même existé ; le don est ainsi libre relativement à l'ordre des conséquences, de l'efficience.

Sénèque, dans le traité *des Bienfaits* (*De Beneficiis*) s'emploie à montrer que **l'essence du don est précisément l'absence de retour** ; il émane de la vraie générosité, de la grandeur d'âme qui n'attend ni avantage ni récompense. *« Il est grand de faire des dons*

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 4 pages.

Culture Générale

Don et contre-don

Analyse conceptuelle

sans s'attendre même à ce qu'ils soient rendus » (I,I,12) *« Qui a fait un don pour recevoir à son tour n'a pas fait un don »* Sénèque fustige l'idée d'un profit dans le geste généreux : *« faisons des dons, non des prêts usuraires. Il mérite d'être dupe celui qui songeait à recevoir au moment où il donnait »* (I,I,9). Dans cette mesure, le don n'est ni un prêt ni un placement : le donateur est radicalement libre à l'égard de son geste : *« La bienfaisance ne fait pas de compte en partie double ; elle se contente de dépenser ; l'obligé rend-il quelque chose, c'est pur gain ; sinon, la perte est nulle. J'ai donné cela pour donner, sans plus. »* (I,II,3)

Dans cette mesure, le don doit être rigoureusement dissocié de l'échange ; il n'est pas à lier à un « contre-don » : il est à lui-même sa propre raison d'être, son propre fondement ; il est radicalement indépendant de la réponse qu'il peut occasionner.

Ainsi compris, le don peut valoir par la seule « beauté du geste », qui n'a pas à être justifiée : *« le fruit de cet acte est perçu immédiatement par les âmes d'élite ».*

Paradoxalement donc le don compris comme réalité purement morale s'écarte de la relation : il n'est difficilement pensable comme fondateur de lien dès lors qu'il acquiert une valeur par lui-même indépendamment de ses conséquences.

Ainsi pourrait-on situer la sphère économique à l'opposé de la sphère morale… pour y discerner finalement la même abolition de la relation.

En effet, limité à son sens strictement économique, l'échange est une compensation réciproque de perte et de gain ; ce qui est cédé est l'équivalent de ce qui est reçu. Ce modèle est particulièrement net dans l'ordre économique. Ainsi compris, l'échange repose bien sur une relation ; mais, il en est en même temps l'abolition : l'échange s'accomplit lorsque les individus qui échangent ne se doivent plus rien … et n'ont donc plus rien « à faire » l'un avec l'autre.
L'échange en tant qu'il renvoie chacun dans l'indépendance est une relation qui paradoxalement abolit la relation.
La symétrie parfaite des sujets impliqués dans l'échange ruine les condition même de la relation. Inversement, la dissymétrie qu'instaure le don entre le donateur et le donataire exclut de la communauté qui rend possible la relation.

Nous avons donc deux figures antithétiques et symétriques : l'échange, le don. L'échange abolit la relation en supprimant la dépendance; le don supprime la relation en ignorant la possibilité d'une dépendance.
D'un côté une égalité excessive qui renvoie les individus dans une situation atomisée ; de l'autre, une inégalité excessive qui interdit la relation. D'un côté l'économie comme machine aveugle et impersonnelle ; de l'autre, la morale de l'intention et du désintéressement.

Cette « pureté » des concepts est sans doute éclairante à certains égards ; mais il s'agit là de deux concepts-limites, de deux épures abstraites qui servent plus de notions herméneutiques que de description de la réalité de fait.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.